Image not found or type unknown

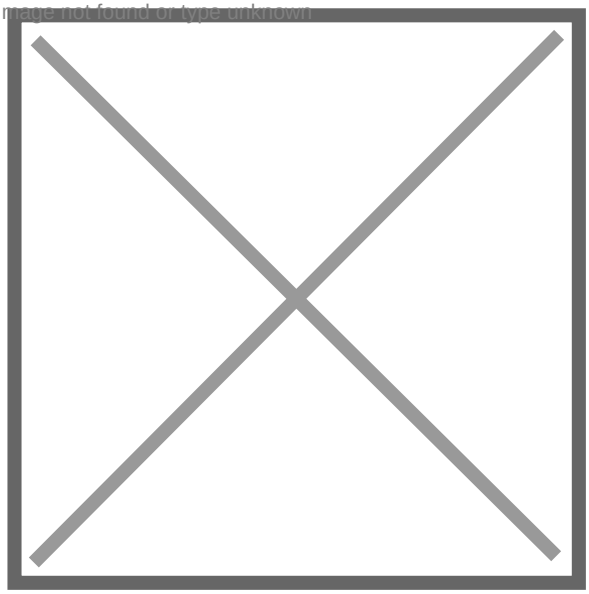

Saisie meuble trésor public

Par **akangele**, le **07/06/2015** à **10:56**

Bonjour

Je souhaite avoir une réponse suite à un courrier reçu hier des impôt pour une sAsie effective de mes meuble pour un montant de 3175 euros
voila la situation je suis en conge parental car j élevé ma fille qui a 3mois et je Touche 544euros de la caf comment voulez vous que je règle cette somme en une seul fois donc j écrié au conciliateur fiscal donc j attend la reponse de celui ci ,l huissier peut il saisir les bien de la cuisine exemple lave vaiselle sèche linge . je souhaite trouver un arrangement avec huissier c est la première fois que sa m arrive où je dois aller aux impôt demain avec le courrier
et comment ça se passe pour les meuble saChant qu à défaut de paiement avant le 17 juin il doivent saisir ou faire une liste des bien , sachant que jai un enfant à charge de moins de 3 ans
c est urgent
très cordialement
akaNgele

Par **aguesseau**, le **07/06/2015** à **13:42**

bjr,
si vous recevez une courrier de ce genre du trésor public, c'est que vous n'avez pas donné suite à leurs précédents courriers de relance et la phase amiable est terminé.
je suppose que la somme que le trésor public vous réclame, est justifiée et que vous devez la payer.

l'huissier ou le créancier n'a aucune obligation de vous accorder un échéancier.
je vous conseille de vous rendre le plus rapidement possible au trésor public.
vous pouvez consulter ce lien qui donne la liste des biens insaisissables:
http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2163.xhtml
cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés